CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E12668** **VALABLE JUSQU'AU** **28/06/2027**

ÉDITÉ LE 01/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/09/1995

Raison sociale : RAIMBAULT PEINTURE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 21/05/2026
Capital : 7 622

ROUTE DE BAGNOLES
LA FERTE MACE
61600 LA FERTE MACE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA FERTÉ MACÉ
Siret : 402 193 130 00034
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 3142830
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 384840

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 384840
Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 02 33 38 12 58 **Fax :**
Portable : 06 08 62 31 20
Responsabilité légale :
DESHAYES YVES-OLIVIER, PHILIPPE, RAYMOND DIRECTEUR GÉNÉRAL / RAIMBAULT THIERRY DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Site Internet : http://raimbault-decoration.fr
E-mail : raimbault.peinture@wanadoo.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 573 617 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1542	Assèchement des murs par traitement des remontées capillaires	3	11/05/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/07/2026 17:08

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.